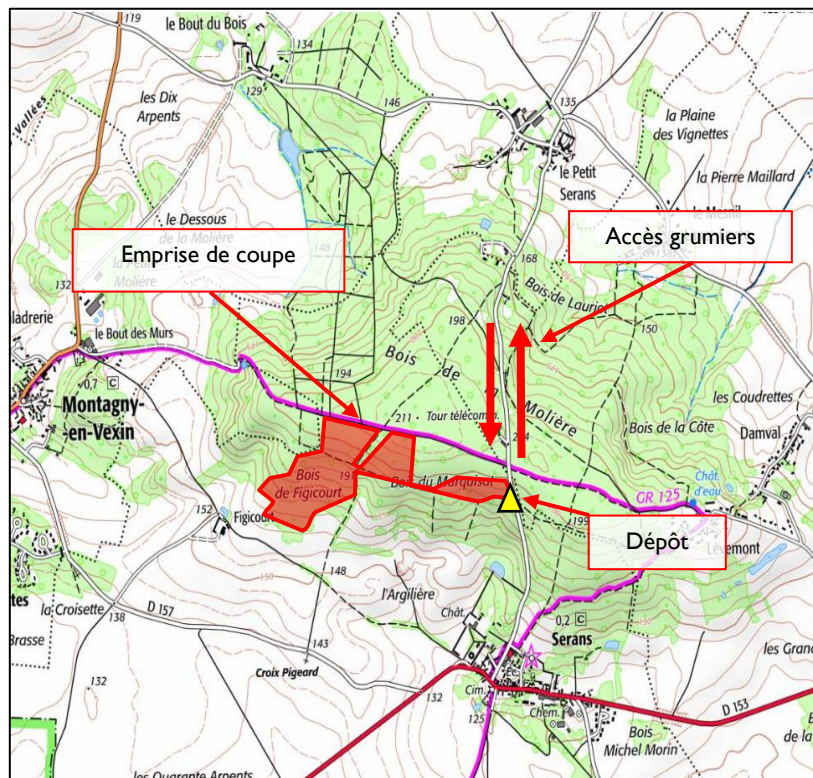


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire Indivision Delacour
Certification non
Département Oise (60)
Localisation 10 km au sud de Gisors
Commune Serans / Hadancourt-le-Haut-Clocher
Lieu-dit Bois de la Molière
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 1.8314752359964934°
 Latitude : 49.1926410322749°
Point de Rencontre Dépôt (voir plan ci-contre)
Sécurité conseillé

Essence principale	Châtaignier et frênes
Volume présumé	425 m3
Nombre d'arbres	399
Volume moyen	1,1 m3

Nature coupe coupe sanitaire
Parcelle PSG 7, 9 et 10
Surface 14 hectares environ
Limites chemins et peinture (« ≠ »)
Marquage un flachis CGB au pied + ronds de peinture au corps
Réserves tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture
Visite se reporter au plan ci-contre
Expert Forestier Maxime Minotte (sas CEGEB)
 68 rue du Centre, 60 350 Berneuil sur Asine
 Mob : 06 11 96 94 38
 Mail : m.minotte@cegeb.com



Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 04/05/2026

Accès Google : <https://maps.app.goo.gl/8ckXaZq6ZzpzRPN69>

Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
Châtaignier sain		22	38	23	20	18	8	7	1						137	151	1,1
Châtaignier déclassé		20	45	28	29	15	10	3							150	149	1
Frêne		10	26	25	16	19	8	3							111	124	1,1
Chêne					1										1	1,3	1,3
Divers															399	425	1,1

Clauses particulières

Préambule : pas d'exploitation du 15/10 au 15/03 + les grumiers ne peuvent pas passer par Serans. Ils doivent arriver et repartir par le nord (Le Petit Serans). **Attention la route d'accès est limitée à 10 tonnes** mais la mairie d'Hadancourt-le-Haut-Clocher consent à faire un arrêté pour autoriser l'accès aux grumiers. Il faudra donc impérativement aller chercher cet arrêté avant de commencer l'évacuation des bois. **PSG ne cours d'agrément.**

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des gaules et perches d'avenir. Houppiers, purges et taillis restent à la disposition du vendeur, diamètre fin bout de 20 cm (pour les arbres de diamètre < 40cm) et 30 cm fin bout pour les autres catégories de diamètre.

Débardage : par terrain sec ou portant. Impérativement emprunter les cloisonnements

Stockage : à l'Est (voir plan ci-avant)

Délai d'exploitation : 15 août 2027

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage et avant le 15/08/27

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 40 % au comptant
 30 % par virement avalisé au 15.12.2026
 30 % par virement avalisé au 15.03.2027

Caution : 5 000 € sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

